

NATUREPARIF
AVIS ATTRIBUTION
Procédure adaptée

1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

Correspondant : Monsieur le Président, NATUREPARIF, 84 rue de Grenelle, 75007 PARIS

2 - Objet du marché et procédure de passation :

Réalisation de travaux d'impression

Marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Marché « à bons de commande » avec un seul attributaire en application des dispositions de l'article 43 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

3 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Valeur technique	40
2- Prix des prestations	30
3- Délais d'exécution	15
4- Performances en matière environnementale	15

4 - Attribution du marché

Date d'attribution : 28 décembre 2009

Nombres d'offres reçues : Dix

Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

ARTESIENNE, BP 99 Z.I d l'Alouette, 62 802 Liévin Cedex

Informations sur le montant du marché : Maximum : 170 000 € HT

Date de l'envoi du présent avis d'attribution : 12 février 2010